

AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE

DELIBERATION N° 97- 14 DU 30 OCTOBRE 1997

RELATIVE AUX CONTRATS RURAUX

Le Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie,

- Vu la loi n° 64-1245 du 16 décembre 1964 relative au régime et à la répartition des eaux et à la lutte contre leur pollution et, notamment, ses articles 14, 14-1 et 14-2,
- Vu le décret n° 66-700 du 14 septembre 1966 relatif aux Agences de l'Eau,
- Vu la délibération n° 96-8 approuvant le VIIème programme de l'Agence,
- Vu la délibération n° 96-21 du 5 novembre 1996 donnant délégation de pouvoir au Directeur pour ce qui concerne l'attribution des aides,

DELIBERE

ARTICLE 1

Le Conseil d'Administration approuve, pour la durée du VIIème programme, le contrat rural pilote du District de la Hague.

ARTICLE 2

Le Conseil d'Administration autorise le Directeur à signer ce contrat.

ARTICLE 3

Le Conseil d'Administration donne délégation au Directeur pour signer tous contrats de même nature après éventuels ajustements et avis conforme de la Commission des Aides.

Le Secrétaire
Directeur de l'Agence



Pierre-Frédéric TENIERE-BUCHOT

Le Président
du Conseil d'Administration



Joël THORAVAL